



# COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

## CONVOCAATION

*à l'Assemblée communale du jeudi 27 avril 2023  
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse*

### *Ordre du jour*

**1. Budget Communal 2023**

*a) Introduction*

*b) Présentation et approbation du budget communal 2023 basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.85, une taxe immobilière inchangée à 1.3‰, une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).*

**2. Informations du Conseil communal**

**3. Divers et imprévus**

**Informations :**

*Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet*

➤ [http://www.leplateaudediesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

*Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.*

*Prêles, le 24 mars 2023*